

La qualité de l'eau du robinet est surveillée chaque jour

Chaque jour, des analyses sont effectuées dans nos stations de production d'eau potable mais également sur le réseau de distribution pour nous assurer que l'eau est bien propre à la consommation. Au 1^{er} janvier 2021, le contrôle de la qualité de l'eau potable, réalisé par l'ARS, Agence régionale de santé a évolué, en intégrant le suivi de nouvelles molécules.

Ce nouveau contrôle a mis en évidence la présence de molécules dérivées de la chloridazone, un herbicide utilisé sur les cultures de betteraves et dont l'usage est interdit depuis le 1^{er} janvier 2021.

Sur l'ensemble des unités de production d'eau potable de la Communauté Urbaine d'Arras, les valeurs mesurées sont au-dessus des objectifs de qualité définis par la réglementation. Elles demeurent néanmoins très inférieures aux valeurs de toxicité définies par l'ARS.

L'ARS a décidé au titre de l'année 2022 de renforcer le contrôle sanitaire sur ces paramètres afin d'en avoir une meilleure connaissance. L'eau du territoire est donc potable et n'est soumise à aucune restriction d'usage de la part de l'ARS.

Pour info :

Valeur sanitaire
(seuil de toxicité) : 44 µg/l

Objectif de qualité : 0,1 µg/litre

Taux enregistrés dans la CUA : inférieures à 1 µg/litre.
Soit 1 g / 1 000 000 litres d'eau